



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-086

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 7 décembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage 02/12/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Procurations : 1

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Madame Béatrice GUÉGAN.

Était absent non excusé : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Véronique BOISARD a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION PORTAGE DE REPAS CANTINE AVEC COMMUNE DE MONTJEAN

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

La commune de Montjean a fait le choix de s'approvisionner également auprès de la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien pour les repas de la cantine.

Elle sollicite notre collectivité pour acheminer ces repas et ainsi partager les frais.

Une convention de partenariat va être signée entre la commune de Beaulieu-sur-Oudon et la commune de Montjean afin d'établir les conditions de livraison et réception des repas ainsi que les conditions financières.

Il a été convenu que la commune de Beaulieu sur Oudon demande une compensation financière à la commune de Montjean de 11 € par journée de livraison.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces tarifs et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la commune de Montjean.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 décembre 2021.
Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.